



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Équipes mobiles d'appui  
à la scolarisation des enfants  
en situation de handicap  
(EMAS) en région Auvergne-  
Rhône-Alpes*

*Bilan de leur fonctionnement  
et de leur activité*

*Année scolaire 2023/2024*



## Table des matières

INTRODUCTION .....	3
Contexte d'ensemble de l'enquête.....	3
Rappel des finalités et missions des EMAS .....	3
FONCTIONNEMENT & ORGANISATION DES EMAS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES .....	5
Les zones d'intervention des EMAS – Analyse SB.....	5
Appréciation du territoire d'intervention.....	5
Sites d'implantation des EMAS .....	5
Des structures avec peu de salariés dédiés en propre .....	6
Accompagnement et soutien au profit des professionnels des EMAS .....	8
Un nombre d'ESMS mobilisés très variable selon les EMAS .....	11
POSITIONNEMENT DES EMAS DANS LEUR ENVIRONNEMENT .....	14
92 % des EMAS indiquent avoir organisé des actions d'animation pour consolider ou développer leur réseau sur leur territoire d'intervention .....	14
68 % des EMAS déclarent être en lien avec au moins un PIAL .....	14
Seul un quart des EMAS indique participer à une communauté 360 .....	14
42 % des EMAS ont mis en place des coordinations avec les PCPE de leur territoire .....	15
L'ensemble des EMAS affirme avoir formalisé des modalités de fonctionnement avec l'Education Nationale .....	15
29 % des EMAS déclarent avoir développé des modalités de fonctionnement avec la MDPH .....	15
42 % des EMAS ont développé des liens de partenariat le Pôle ressources handicap (dispositif CAF) ..	15
95 % des EMAS indiquent qu'il existe un ou des pôles ressources de l'Education Nationale sur leur territoire d'intervention et 92% d'entre elles y participent.....	16
76 % des EMAS ont développé des liens de partenariat avec d'autres ESMS .....	16
33 EMAS ont développé des liens de partenariat avec d'autre acteurs .....	17
L'ACTIVITE DES EMAS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 .....	18
Pour l'année scolaire 2023-2024, plus de 2 000 sollicitations ont été réceptionnées par les EMAS .....	18
80 % des sollicitations concernent les écoles primaires, dont 44 % les écoles élémentaires .....	20
67 % des sollicitations ont pour origine l'équipe pédagogique de l'Education Nationale (chef d'établissement, enseignant...) .....	21
Les interventions des EMAS .....	22
37 % des EMAS comptabilisent leur activité avec une logique de durée.....	23
26 % des EMAS intègrent les temps de trajet dans la comptabilisation de leurs interventions .....	23
32 % des EMAS intègrent le temps de préparation dans l'intervention .....	24
Rapport entre le nombre de sollicitations et les interventions.....	28
Les bénéficiaires des interventions des EMAS .....	29
89 % des EMAS ont développé des outils ressources .....	30
52 % des interventions effectuées par les EMAS sont réalisées par les coordonnateurs.....	31

Synthèse des bonnes pratiques identifiées par les EMAS .....	32
Synthèse des difficultés exprimées par les EMAS .....	33

## INTRODUCTION

---

### *Contexte d'ensemble de l'enquête*

Pour la quatrième année consécutive, une enquête sur les EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation) a été conduite en février 2025 dans notre région. Elle a pour vocation de dresser un bilan de leur activité et de leur fonctionnement pour l'année scolaire 2023/2024. Les EMAS ont contribué au processus d'actualisation de l'enquête par des groupes de travail au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Ces derniers ont permis d'affiner la définition de certains indicateurs en particulier ceux concernant la comptabilisation de l'activité et les zones d'intervention.

### *Rappel des finalités et missions des EMAS*

Selon le cahier des charges d'appel à candidature pour les EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes de 2020, la finalité des équipes mobiles d'appui à la scolarisation est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant leur expertise et en mettant à disposition les ressources des établissements et services médico-sociaux au sein des établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple. Les objectifs sont de sécuriser les parcours des élèves et de constituer un soutien mobilisable pour les personnels éducatifs.

Les équipes sont conçues pour intervenir en amont des décisions d'orientation médico-sociale émises par la CDAPH.

Elles peuvent apporter aux équipes intervenant auprès des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire un appui en expertise et conseils, et elles peuvent assurer, exceptionnellement, un accompagnement individuel dans l'attente d'une décision de la CDAPH.

La cible principale de l'équipe mobile n'est donc pas les enfants directement mais la communauté éducative au sens large.

L'équipe mobile n'a ni la vocation de remplacer des structures existantes ni de délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves. Elle vient épauler les dispositifs existants. En principe, l'équipe ne doit pas accomplir une « double intervention » auprès d'enfants bénéficiant déjà d'un accompagnement.

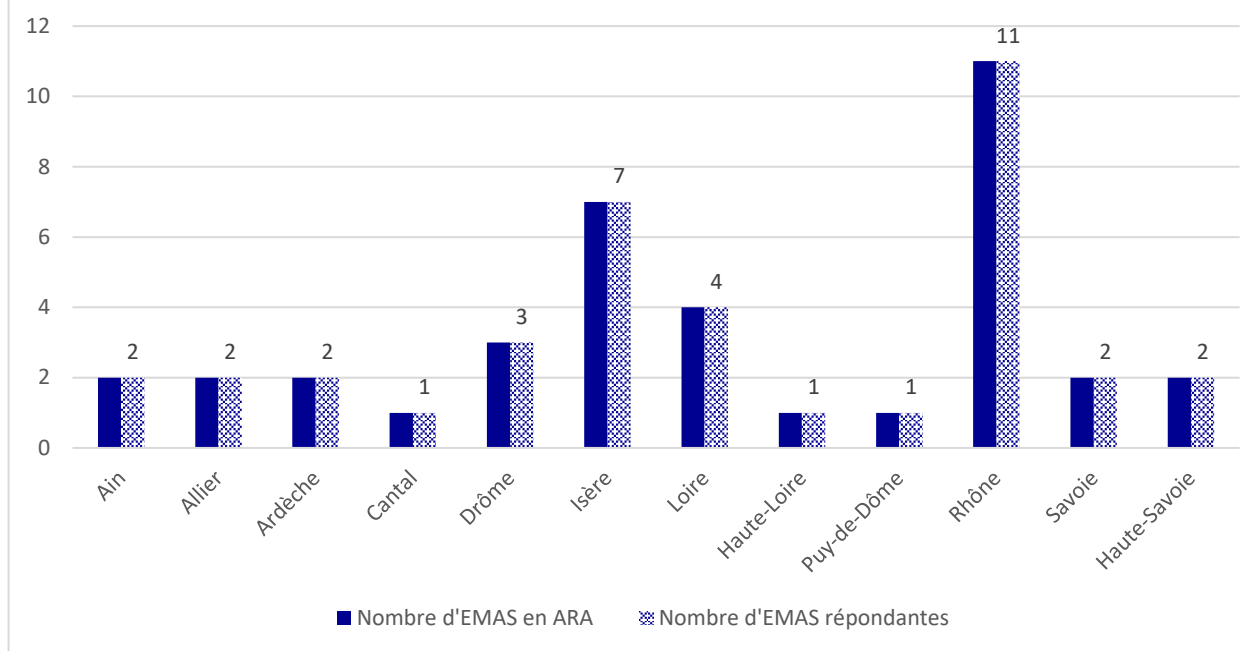
L'ambition est de permettre à l'ensemble des établissements scolaires publics, privés sous contrat et agricoles de la région de pouvoir faire appel, à terme, à une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation.

L'enquête actuelle sera amenée à évoluer afin d'intégrer la réorganisation progressive des EMAS et l'évolution de leurs missions avec le déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS) à partir de septembre 2025.

### **Informations générales de l'enquête**

En 2025, l'enquête a été transmise à 38 EMAS. L'ensemble des EMAS a répondu aux questionnaires. Le questionnaire a été transmis via Internet ; les structures devaient le compléter entre le 07 février et le 07 mars 2025.

## Les EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année scolaire 2023/2024



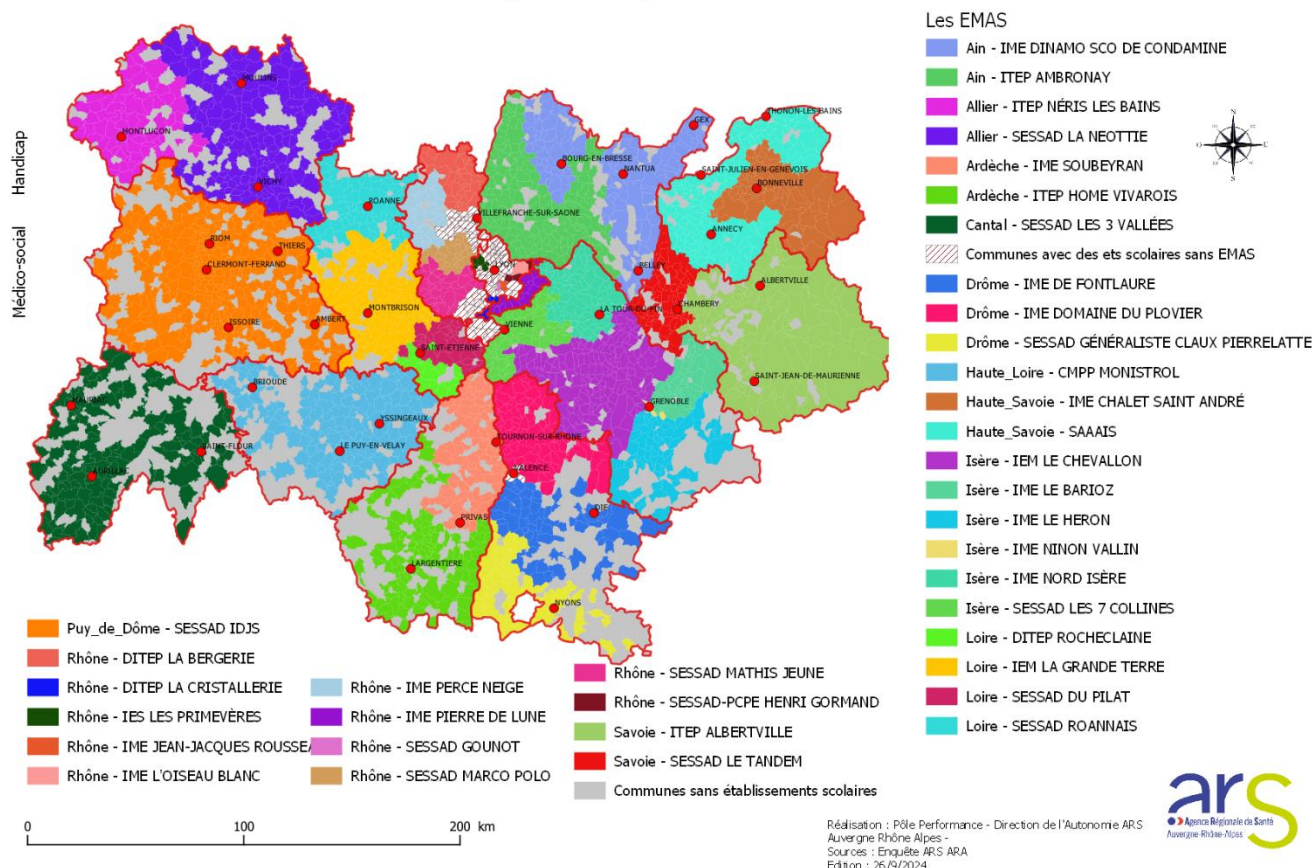
Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025

Les 38 EMAS recensées en Auvergne-Rhône-Alpes ont été interrogées, ont complété et validé l'enquête.

# FONCTIONNEMENT & ORGANISATION DES EMAS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## Les zones d'intervention des EMAS –

Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2023



## Appréciation du territoire d'intervention

Comme lors de l'enquête précédente, les EMAS ont été invitées à donner leur appréciation sur leur zone d'intervention officielle.

Les réponses apportées par ces dernières sont en grande partie similaire avec celles de l'année précédente.

En effet, plus d'une EMAS sur 2 estiment que son territoire d'intervention est trop vaste, 34% d'entre elles indiquent que cela implique des temps de trajets importants notamment lorsque les établissements scolaires se situent dans des territoires enclavés, montagneux sans grands axes routiers. 6 EMAS, en revanche, soulignent la pertinence de leur localisation géographique qui facilite la couverture territoriale.

Par ailleurs, 6 EMAS doivent intervenir dans des établissements classés en REP (Réseaux d'éducation prioritaire), et cela implique la prise en compte de difficultés sociales plus importantes.

Enfin, 3 EMAS témoignent de la nécessité de revoir la répartition des circonscriptions afin de garantir une meilleure couverture territoriale.

## Sites d'implantation des EMAS

Près de 8 EMAS sur 10, soit 30 EMAS, sont implantées dans leurs ESMS de rattachement, dont, 14 EMAS sont uniquement localisées dans ces derniers. Il s'agit des EMAS situées dans l'Ain, le Cantal, la Drôme, la Haute-Loire, la Loire, le Puy de Dôme et la Savoie.

Seulement 13% se situent au sein des établissements scolaires. C'est le cas pour un des deux EMAS de la Haute Savoie et 4 des 11 EMAS du Rhône.

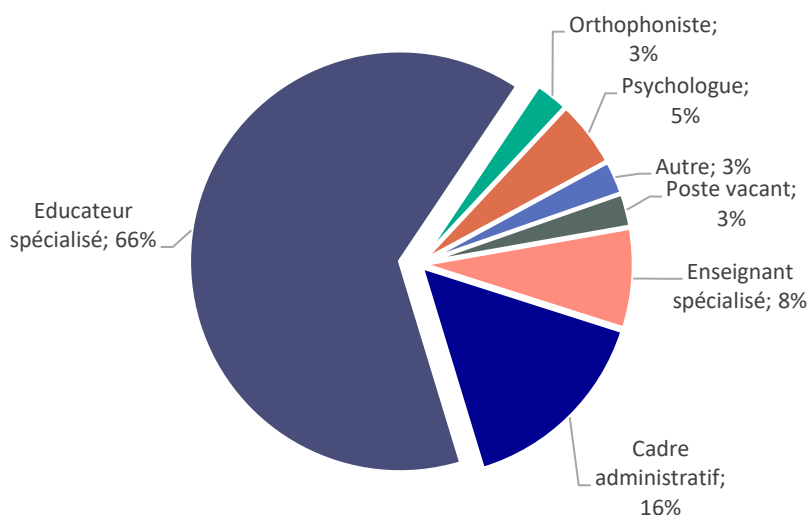
## Des structures avec peu de salariés dédiés en propre

D'après le cahier des charges régional :

Les moyens alloués (moyens pérennes) doivent permettre de financer au moins 1,5 à 2 ETP par équipe, voire plus selon la densité démographique et le territoire concerné.

L'ensemble des EMAS interrogées déclare avoir au moins un poste de coordonnateur avec un temps dédié à ce dispositif. Une EMAS déclare cependant que ce poste était vacant sur une partie de la période couverte par l'enquête.

### Profil des coordonnateurs des EMAS

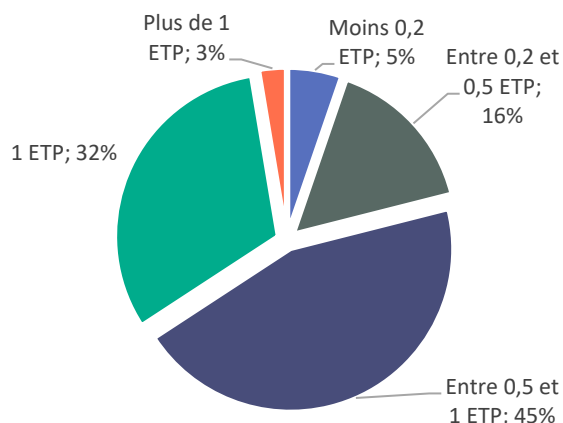


Si le profil des coordonnateurs des EMAS est varié, le profil d'éducateur spécialisé est le plus représenté (66% des postes). Cette proportion est en baisse par rapport à l'enquête réalisée sur l'année scolaire 2022/ 2023 où cette profession représentait 76% des coordonnateurs.

A l'inverse, le profil de cadre administratif a augmenté de 9 points passant de 7% à 16% entre les deux années scolaires.

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025

### Les EMAS selon le temps de travail dédiés des coordonnateurs



ETP coordonnateur	Nb EMAS	% des EMAS
<b>Moins 0,2 ETP</b>	2	5%
<b>Entre 0,2 et 0,5 ETP</b>	6	16%
<b>Entre 0,5 et 1 ETP</b>	17	45%
<b>1 ETP</b>	12	32%
<b>Plus de 1 ETP</b>	1	3%

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025

Le nombre d'ETP moyen de coordonnateurs est de 0,70 au niveau régional. Le nombre minimum d'ETP déclaré est de 0,10 ETP, le maximum est de 1,50.

7 EMAS déclarent que le temps de travail de coordonnateur est réparti entre plusieurs professionnels, soit 18% des 38 EMAS répondantes.

12 EMAS, soit 32%, indiquent que le temps de travail des coordonnateurs représente 1 ETP. Dans 66% des EMAS, le coordonnateur occupe moins d'1 ETP, soit 10 points de plus que lors de la précédente enquête. 1 EMAS, en Haute-Savoie a un coordonnateur sur plus d'un ETP.

Département	ETP coordonnateur	Autres ETP rattachés	Nb EMAS	Nb ETP moyen/EMAS
<b>Ain</b>	1,8	2,75	2	2,3
<b>Allier</b>	0,35	2,1	2	1,2
<b>Ardèche</b>	1,05	3,2	2	2,1
<b>Cantal</b>	0,5	0	1	0,5
<b>Drôme</b>	2,4	2,1	3	1,5
<b>Isère</b>	5,3	2,2	7	1,1
<b>Loire</b>	1,95	4,25	4	1,6
<b>Haute-Loire</b>	1	0,11	1	1,1
<b>Puy-de-Dôme</b>	0,8	2,6	1	3,4
<b>Rhône</b>	9,5	2,73	11	1,1
<b>Savoie</b>	0,3	3,1	2	1,7
<b>Haute-Savoie</b>	1,8	4,25	2	3,0
<b>ARA</b>	26,75	29,39	38	1,5

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025

Au niveau régional, les EMAS emploient 56,14 ETP.

Le nombre d'ETP des EMAS est en légère augmentation depuis à l'enquête réalisée en 2023 (+9,7%),. Toutefois, le rapport entre les ETP des coordonnateurs et ceux des autres fonctions s'est inversé depuis l'enquête précédente. En effet, nous constatons une diminution des effectifs des coordonnateurs (47.6% des ETP contre 56% lors de la précédente enquête) au profit des autres fonctions.

En moyenne, les coordonnateurs représentent 0,70 ETP au sein des EMAS. Cette valeur moyenne varie de 0,15 en Savoie à 1 ETP en Haute-Loire.

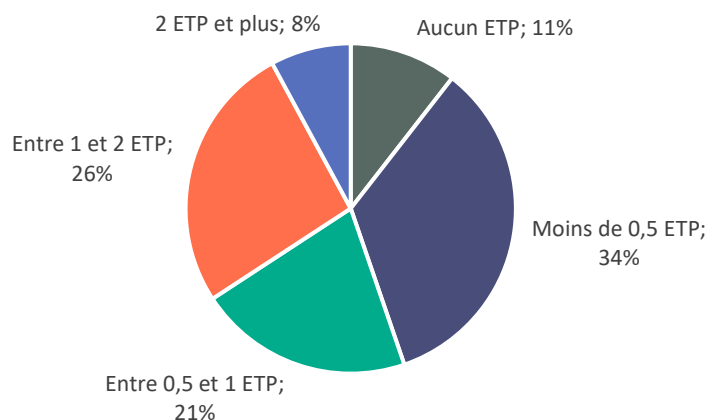
En moyenne, toutes fonctions confondues, les EMAS de la région dispose de 1,5 ETP. Cette moyenne varie fortement selon les départements : elle est de 3 en Haute-Savoie et de 0,5 dans le Cantal.

89% des EMAS de la région (34 EMAS) déclarent avoir des professionnels rattachés en plus du coordonnateur.

Ce pourcentage est en forte augmentation par rapport à la précédente enquête (+13 points).

Une hypothèse pourrait être que les EMAS sont en difficulté pour mobiliser les ressources des ESMS.

## Les EMAS selon les autres ETP rattachés



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025

Selon les EMAS, le nombre des autres ETP rattachés varie de 0,1 à 3,10 ETP. Comme lors de l'enquête précédente, pour environ 1/3 des EMAS, les professionnels rattachés représentent moins d'un mi-temps et 25% des EMAS disposent de 1 à 2 ETP dédiés différents de celui du coordonnateur.

En revanche, 11 % des EMAS indiquent n'avoir aucun ETP rattaché en plus de celui du coordonnateur. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'enquête 2023 (24% des EMAS sans autres ETP).

Les psychologues et les éducateurs spécialisés sont les principales fonctions rattachées. Ces proportions sont similaires aux résultats des enquêtes précédentes.

### *Accompagnement et soutien au profit des professionnels des EMAS*

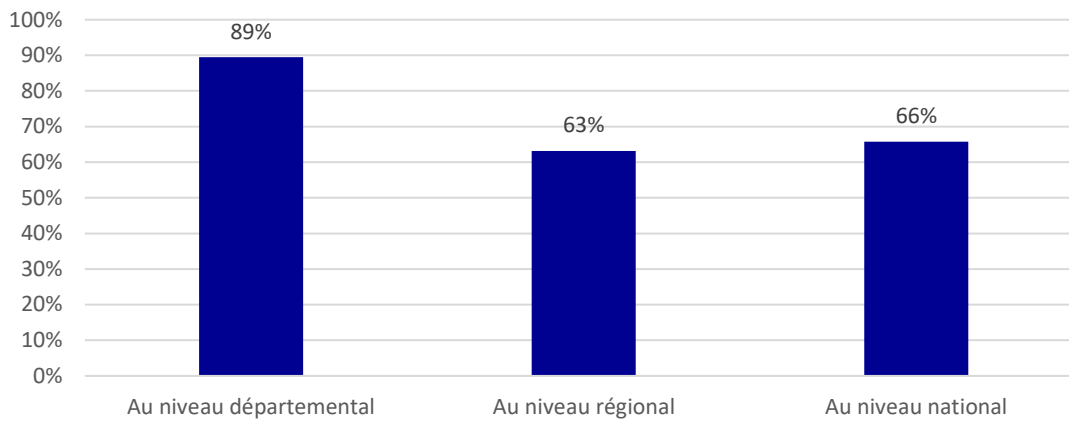
89 % des EMAS indiquent avoir développé des outils formatifs, génériques ou documentaires. Il s'agit principalement de documents de formation et de sensibilisation.

66 % des EMAS indiquent mettre en place des séances d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'EMAS, de l'établissement porteur ou en inter-EMAS.

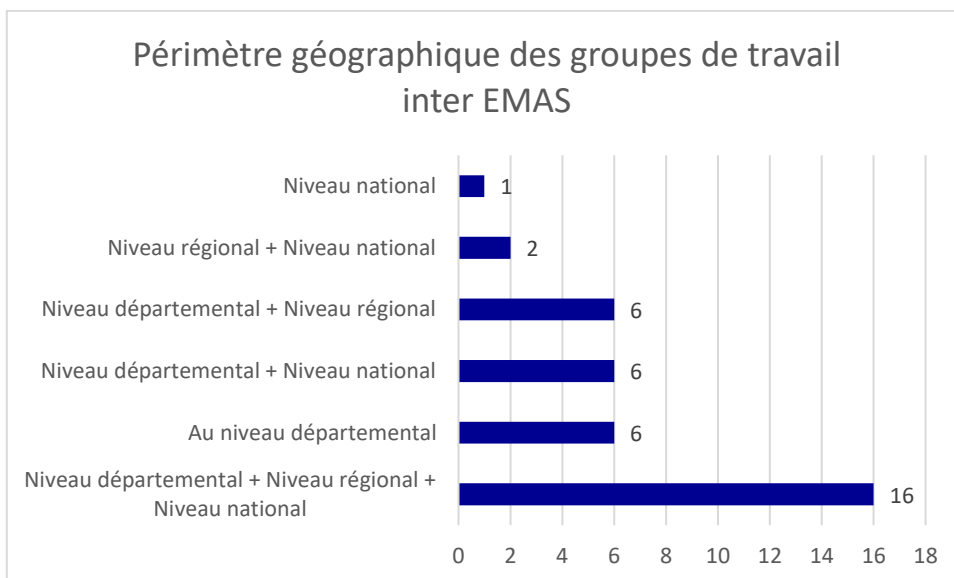
Selon les 18 EMAS ayant saisi cet indicateur, la fréquence des séances d'analyses des pratiques professionnelles est variable. Pour 13 EMAS, elle est située entre 1 et 2 par mois. Elle est plus espacée pour 4 équipes qui organisent ces séances à une fréquence de 10 semaines à 3 mois. Une EMAS indique réaliser une séance par an.

97 % des EMAS affirment participer à des groupes de travail inter-EMAS. Ce taux est le même que celui recensé lors de l'enquête 2022/2023. Une seule EMAS déclare ne participer à aucun groupe inter EMAS.

## Participation à des groupes inter EMAS par niveau géographique



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

43% des EMAS participent aux trois niveaux de groupes inter EMAS.

**Près de 80 % des EMAS** indiquent que les membres de leurs équipes ont bénéficié d'actions de formation continue au cours de l'année scolaire 2023-2024. Ce taux est similaire à l'enquête précédente.

30 EMAS ont détaillé les thématiques des formations suivies par leurs membres<sup>1</sup> :

- 10 EMAS indiquent que leurs membres ont suivi des formations au sujet de l'école inclusive ;
- 9 précisent avoir participé à des auto-formations et des approfondissements des connaissances ;
- 7 affirment avoir formé leurs professionnels aux TSA/TND ;
- 5 ont participé à des journées et formations inter-EMAS ;
- 5 précisent avoir été formé à l'approche systémique ;
- 4 affirment avoir effectué des formations concernant les comportements défis de l'enfant et de l'adolescent.

Les thématiques recensées sont similaires à celles de l'enquête précédentes.

La majorité des EMAS ayant précisé des thématiques de formations ont mis en place au moins 2 types de formations au cours de l'année scolaire 2023-2024. La durée de chaque formation est comprise entre une demi-journée et 5 jours.

---

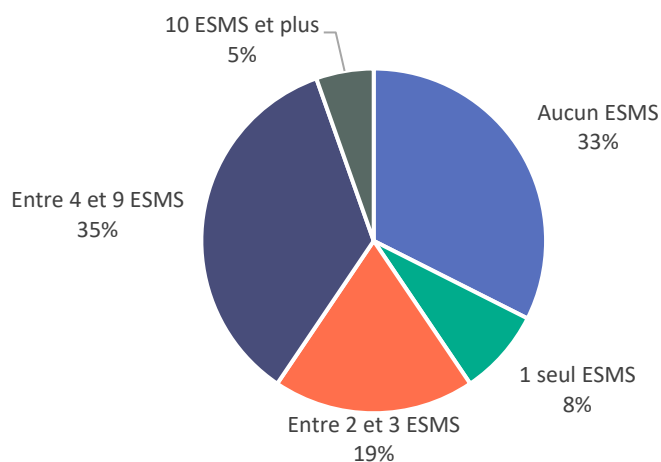
<sup>1</sup> Issus des verbatim saisis par les EMAS

## Un nombre d'ESMS mobilisés très variable selon les EMAS

25 EMAS (65,8%) indiquent avoir mobilisé des établissements et services médico-sociaux durant l'année scolaire 2023-2024. Ce chiffre montre une diminution des ESMS mobilisés par rapport à l'enquête précédente. 52 % des EMAS ayant mobilisé des ESMS précisent que ces derniers appartiennent à plusieurs OG.

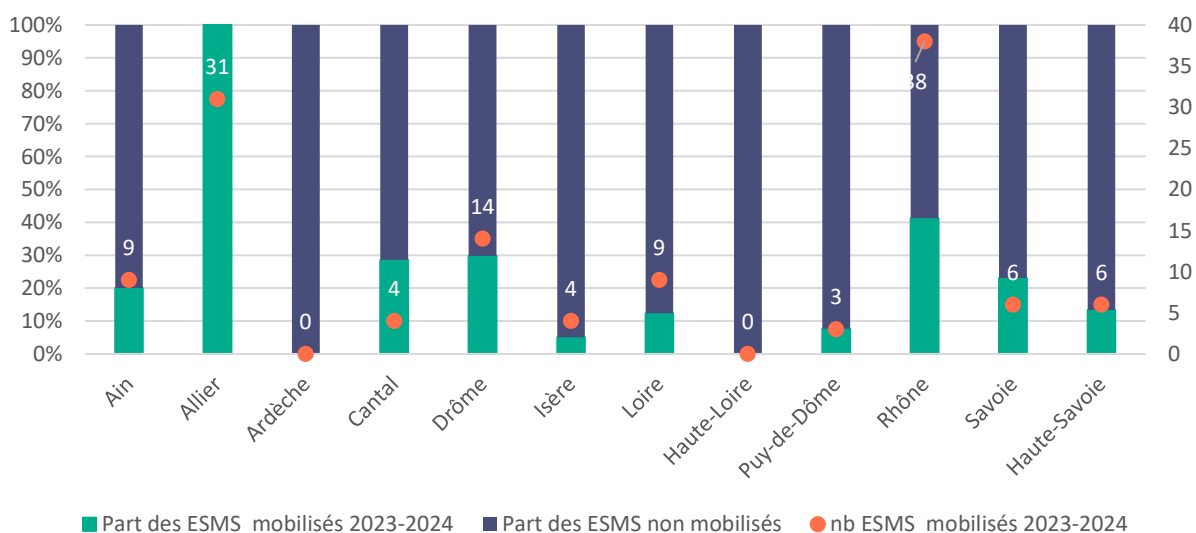
Sur l'année scolaire 2023-2024, plus d'un tiers des EMAS a mobilisé entre 4 et 9 ESMS. A l'inverse, 33 % n'ont fait appel à aucun ESMS contre 19 % lors de l'enquête précédente.

Répartition des EMAS selon le nombre d'ESMS mobilisés en 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

Nombre et part des ESMS mobilisés par les EMAS - Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

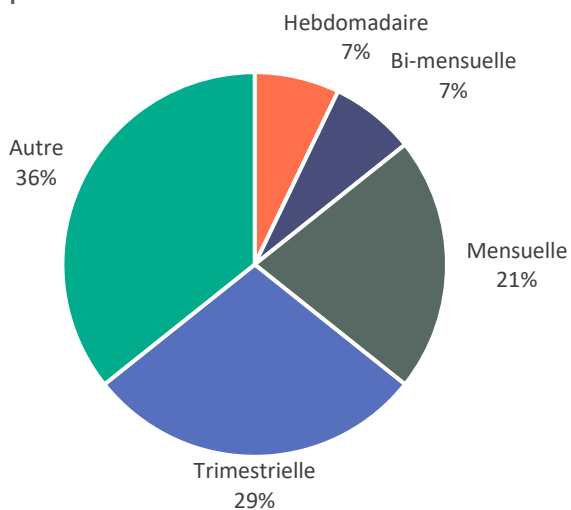
124 ESMS ont été mobilisés par les EMAS au cours de l'année 2023-2024 au niveau régional. Ce nombre est en diminution en comparaison à l'enquête réalisée pour l'année 2022-2023 (152 ESMS).

39 % des EMAS déclarent avoir mis en place des réunions de coordination avec les intervenants ressources issus des ESMS mobilisés.

Pour 29 % des EMAS, ces réunions sont organisées de manière trimestrielle. A contrario, 36 % des EMAS ont mis en place des fréquences de réunions variables, elles correspondent généralement à des réunions organisées en fonction des besoins.

Il est à noter que seulement 14 EMAS ont répondu à cette question d'organisation interne.

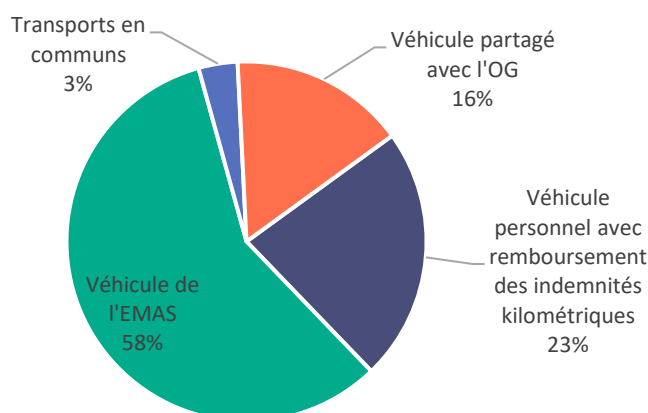
### Fréquence des réunions de coordination



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 14 répondants sur 38

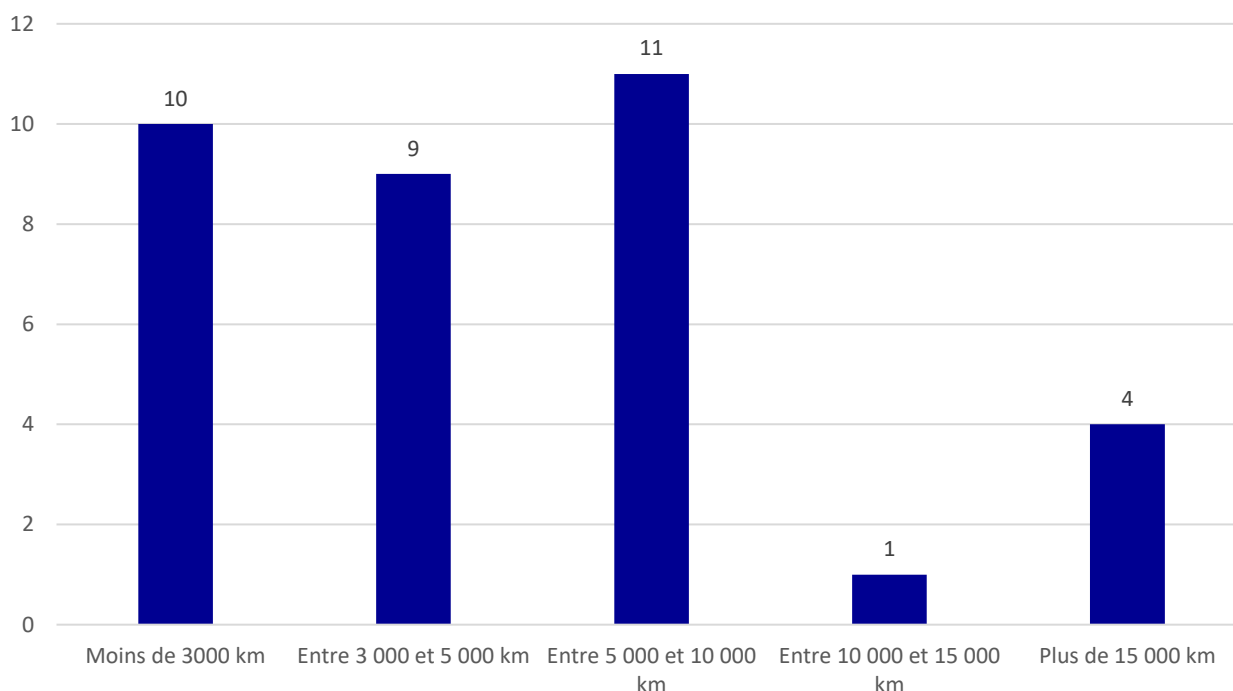
## 58 % des EMAS répondantes déclarent avoir un véhicule dédié à l'activité de l'EMAS

### Moyens de transport utilisés par les EMAS



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 38 répondants sur 38

### Répartition du nombre d'EMAS en fonction des kilomètres parcourus - Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 35 répondants sur 38

Selon les territoires d'intervention des EMAS, le kilométrage effectué au cours de l'année scolaire varie fortement.

31 % des EMAS déclarent avoir parcouru entre 5 000 et 10 000 km durant l'année scolaire. 5 EMAS ont parcouru plus de 10 000 km. Le kilométrage moyen parcouru déclaré est d'environ 6700 km.

On constate que le nombre de kilomètres effectués par les EMAS au cours de l'année scolaire est en diminution par rapport aux données déclarées pour l'année scolaire 2022-2023.

## POSITIONNEMENT DES EMAS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

---

### *92 % des EMAS indiquent avoir organisé des actions d'animation pour consolider ou développer leur réseau sur leur territoire d'intervention*

92 % des EMAS (35 EMAS) déclarent développer ou consolider leur réseau en mettant en place des actions auprès des acteurs du territoire. La majorité des équipes a réalisé des présentations et des réunions d'information. Des actions de prospection en diffusant les plaquettes de présentation de l'EMAS par mail ou durant des réunions ont aussi été réalisées.

Compte tenu des résultats des enquêtes précédentes, nous repérons qu'il s'agit d'actions faites en routine par les EMAS.

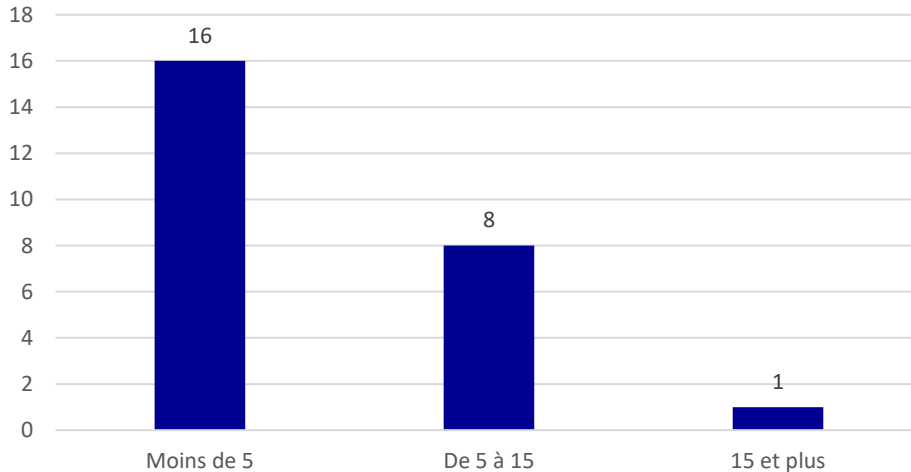
### *68 % des EMAS déclarent être en lien avec au moins un PIAL*

26 EMAS ont déclaré être en lien avec au moins un PIAL. Lorsque c'est le cas, les EMAS sont en lien, en moyenne, avec 4 PIAL.

1 EMAS, en Haute-Savoie, déclare être en lien avec 20 PIAL.

12 EMAS ont précisé n'être en lien avec aucun PIAL. Cela montre une augmentation par rapport à l'enquête où seulement 10 EMAS n'avaient pas de lien avec les PIAL.

Répartition des EMAS selon le nombre de PIAL



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 25

### *Seul un quart des EMAS indique participer à une communauté 360*

Parmi les 9 EMAS indiquant participer à une communauté 360 : 3 sont situées dans la Loire, 2 sont dans l'Ain, 1 dans le Cantal, 1 en Haute-Loire, 1 dans le Puy-de-Dôme et 1 dans le Rhône. Cette participation est formalisée pour 3 EMAS : 2 par la signature d'une charte et 1 par la participation au COPIL de la C360.

Plusieurs EMAS ont apporté des précisions sur les modalités de participation à la communauté 360. Il s'agit principalement de participation à des réunions et commissions, de travaux communs entre les

deux entités et de participation à des groupes de travail 42 % des EMAS ont mis en place des coordinations avec les PCPE de leur territoire

42 % des EMAS, soit 16, ont mis en place des coordinations avec des PCPE de leur territoire.

L'ensemble des EMAS de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme et du Puy-de-Dôme ont répondu ne pas avoir mis en place de coordination avec les PCPE.

Comme lors de la précédente enquête, seules 3 des 16 EMAS ayant des coordinations avec les PCPE ont formalisé leur participation.

Selon les EMAS, il apparaît qu'elles travaillent régulièrement en coordination avec les PCPE, notamment sur des situations communes aux deux dispositifs.

### *L'ensemble des EMAS affirme avoir formalisé des modalités de fonctionnement avec l'Education Nationale*

Les 38 EMAS interrogées ont détaillé leurs modalités de fonctionnement avec l'Education Nationale :

- 36 ont formalisé le parcours d'adressage des demandes et ont élaboré des fiches de saisine.
- 7 participent aux pôles ressources.
- 4 transmettent des comptes rendus et des retours d'interventions.
- 2 participent au COPIL stratégique ARS/EN

### *29 % des EMAS déclarent avoir développer des modalités de fonctionnement avec la MDPH*

Comme lors de l'année 2022-2023, les liens de partenariat avec la MDPH semblent en recul pour l'année scolaire 2023-2024. En effet, 29 % des EMAS ont déclaré avoir des liens avec la MDPH contre 39 % l'année précédente. Seules l'EMAS du Puy-de-Dôme et une EMAS de la Drôme ont formalisé les liens avec la MDPH.

Parmi les EMAS qui ont des liens avec la MDPH :

- 4 participent au suivi de certaines situations communes.
- 3 transmettent des comptes rendus d'interventions.
- 3 participent à des Equipe pluridisciplinaire d'évaluation.
- 1 a mis en place des actions de sensibilisation.

### *42 % des EMAS ont développé des liens de partenariat le Pôle ressources handicap (dispositif CAF)*

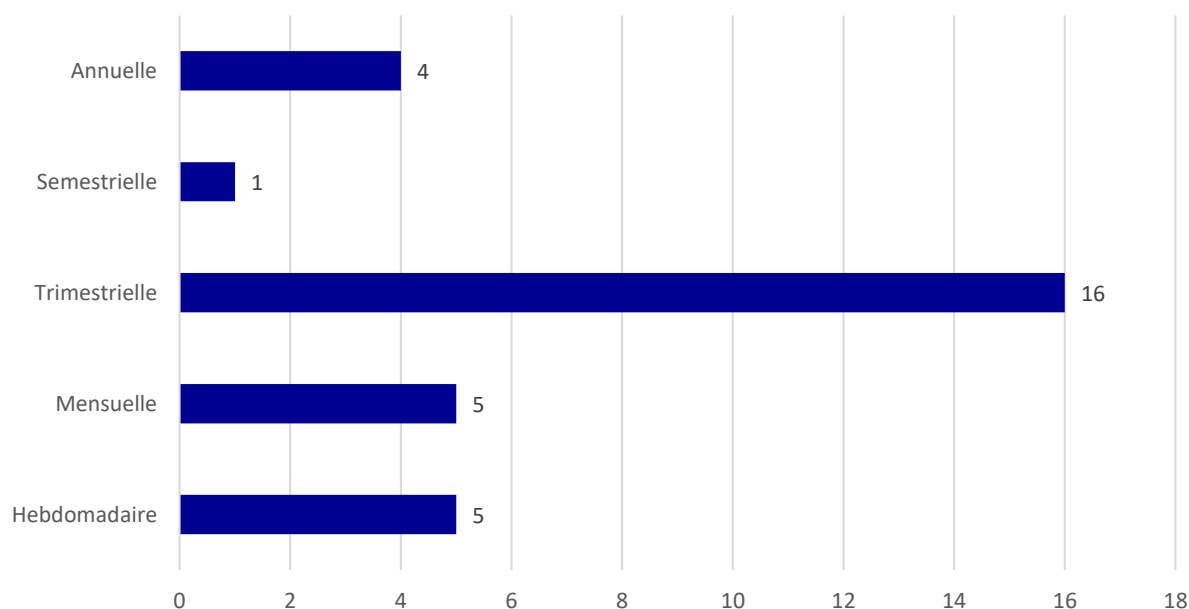
Les EMAS ont apporté des précisions sur la nature de ces liens :

- 3 échangent sur des situations rencontrées ;
- 6 réalisent des actions de sensibilisation/formation avec ou à destination des professionnels des pôles ressources handicap ;
- 5 participent à des réunions et des temps de coordination.

*95 % des EMAS indiquent qu'il existe un ou des pôles ressources de l'Education Nationale sur leur territoire d'intervention et 92% d'entre elles y participent.*

33 des 36 EMAS, soit 92 %, disposant d'au moins un pôle ressources déclarent y participer.

### Fréquence de la participation des EMAS aux pôles ressources de l'Education Nationale



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 31 répondants sur 38

Si les modalités de participation sont variées, parmi les 34 EMAS ayant complété cet indicateur, 32 précisent que la principale modalité de participation aux pôles ressources est la participation à des réunions communes.

La fréquence de participation des EMAS aux pôles ressources de l'Education Nationale varie allant d'une participation hebdomadaire (5 EMAS) à des participations annuelles (4 EMAS). La majorité des EMAS (52 %) indiquent participer trimestriellement aux pôles ressources de l'Education Nationale.

### *76 % des EMAS ont développé des liens de partenariat avec d'autres ESMS*

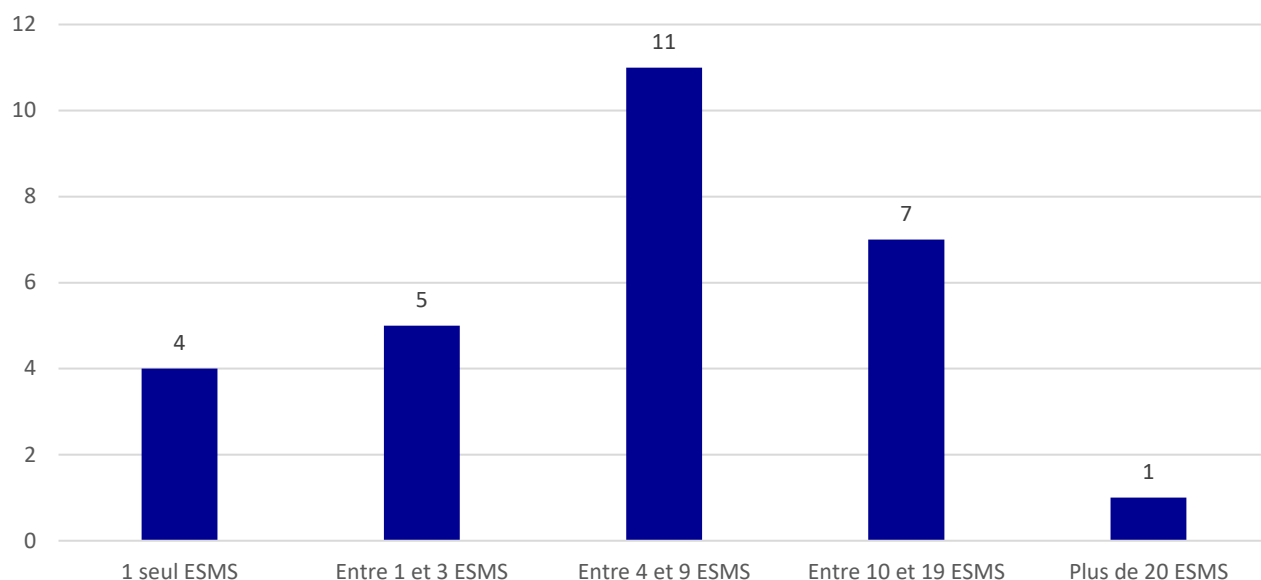
Pour près de la moitié des 29 EMAS indiquant avoir développé des liens de partenariat avec d'autres ESMS, les échanges sont réalisés avec 4 à 9 ESMS. 12 d'entre elles précisent avoir formalisé le partenariat, principalement par une convention.

Les liens de partenariat avec d'autres ESMS sont en diminution par rapport à l'enquête réalisée sur l'année 2022-2023 au cours de laquelle 87 % des EMAS avait développé ce partenariat.

La nature des partenariats est diversifiée :

- Séances de coordination avec les ESMS sur des situations d'élèves : 14 EMAS.
- Echanges et rencontres régulières pour partage des expériences, des pratiques et des connaissances : 9 EMAS
- Mise à disposition d'un temps partiel d'éducateur spécialisé par un ESMS : 1 EMAS.
- Travail en réseau avec les ESMS : 4 EMAS.

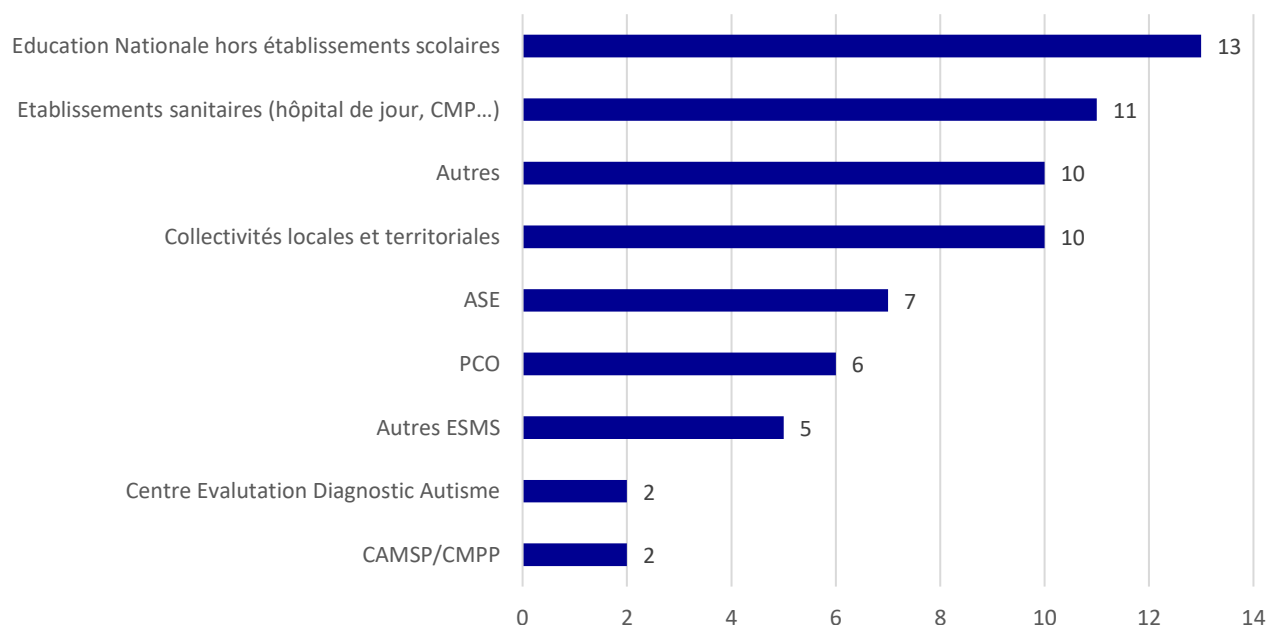
## Répartition des EMAS en fonction du nombre d'ESMS partenaires



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 28

## 33 EMAS ont développé des liens de partenariat avec d'autres acteurs

### Répartition des autres partenariats des EMAS



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 33 répondants sur 38

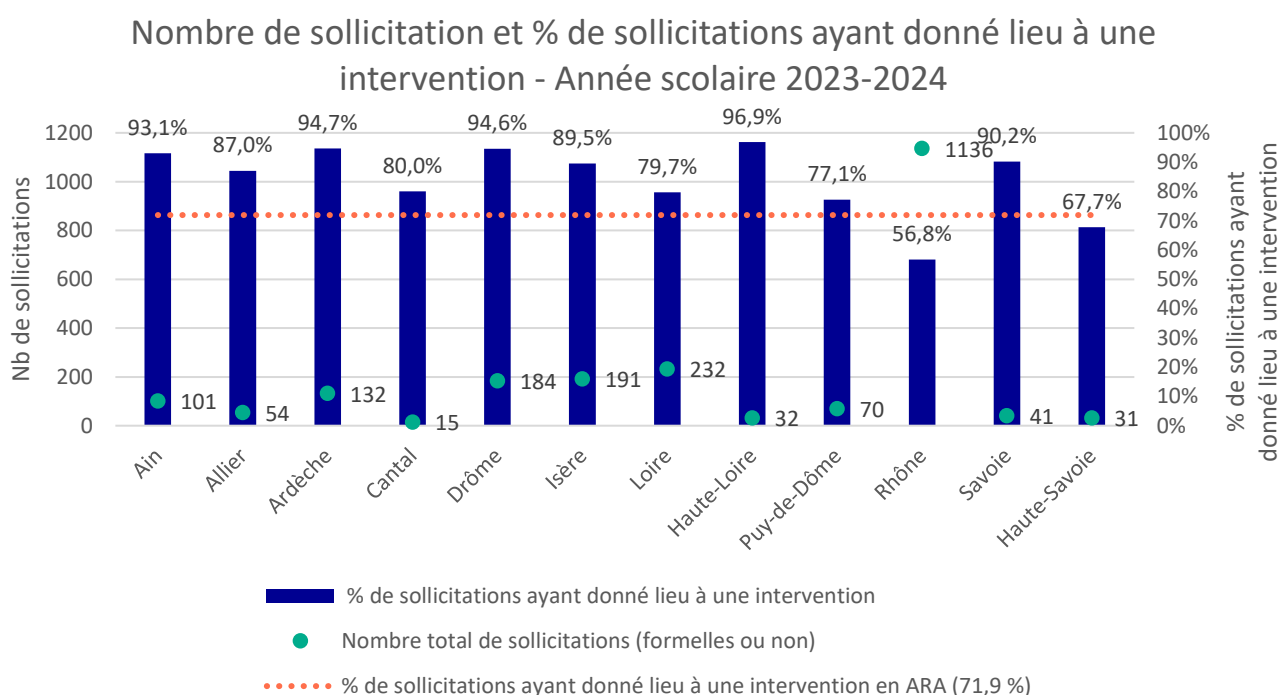
Parmi les autres acteurs avec lesquels elles ont développé des liens de partenariat, les EMAS ont principalement cité les services de l'Education Nationale, les établissements sanitaires (hôpital de jour, CMP ...) et les collectivités locales. Parmi les partenaires autres, les EMAS ont indiqué avoir notamment développé des liens avec des centres de loisirs handicap.

# L'ACTIVITE DES EMAS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, plus de 2 000 sollicitations ont été réceptionnées par les EMAS

Pour cette enquête, une question a été ajoutée à la suite des groupes de travail réunissant les EMAS afin de connaître le nombre total de sollicitations (formelles ou non) reçues par les EMAS. Cette question permet d'être plus proches de l'ensemble des sollicitations réceptionnées par les EMAS.

**Une sollicitation correspond à une démarches/demande formelle ou informelle effectuée auprès de l'EMAS donnant lieu ou non à une intervention.<sup>2</sup>**



Il est à noter qu'une EMAS se détache des autres en termes de sollicitations totales. En effet, elle déclare plusieurs centaines de sollicitations lorsque les autres EMAS en déclarent entre 4 et 85.

Parmi l'ensemble des sollicitations réceptionnées par les EMAS, 28 % n'ont pas donné lieu à des interventions. Ce taux a augmenté comparé à l'enquête précédente, notamment, par le fait que les sollicitations ayant donné lieu ou non à des interventions ont été calculées avec l'ensemble des sollicitations reçues par les EMAS. De plus, deux EMAS, une dans le Rhône et une en Haute-Savoie n'ont pas complété ces indicateurs. Cette part varie selon les territoires :

- Dans 2 départements (Rhône et Haute-Savoie), au moins une sollicitation sur trois ne donnent pas lieu à une intervention.
- Dans 3 départements (Cantal, Loire et Puy-de-Dôme), c'est près d'une sollicitation sur quatre qui ne donne pas lieu à une intervention, même s'ils restent au-dessus de la moyenne régionale qui est de 71,9 %.

<sup>2</sup> Cette notion a été définie avec le groupe de travail régional réunissant les EMAS de la région

Département	Nombre total de sollicitations	Nombre de sollicitations après analyse préalable (si elle existe)	Nombre de sollicitations n'ayant pas donné lieu à une intervention	Nombre d'EMAS répondantes
Ain	101	78	7	2
Allier	54	52	7	2
Ardèche	132	117	7	2
Cantal	15	15	3	1
Drôme	184	184	10	3
Isère	191	124	20	7
Loire	232	168	47	4
Haute-Loire	32	32	1	1
Puy-de-Dôme	70	69	16	1
Rhône	1 136	315	491	10
Savoie	41	41	4	2
Haute-Savoie	31	21	10	1
<b>ARA</b>	<b>2 219</b>	<b>1 216</b>	<b>623</b>	<b>36</b>

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 36 répondants sur 38

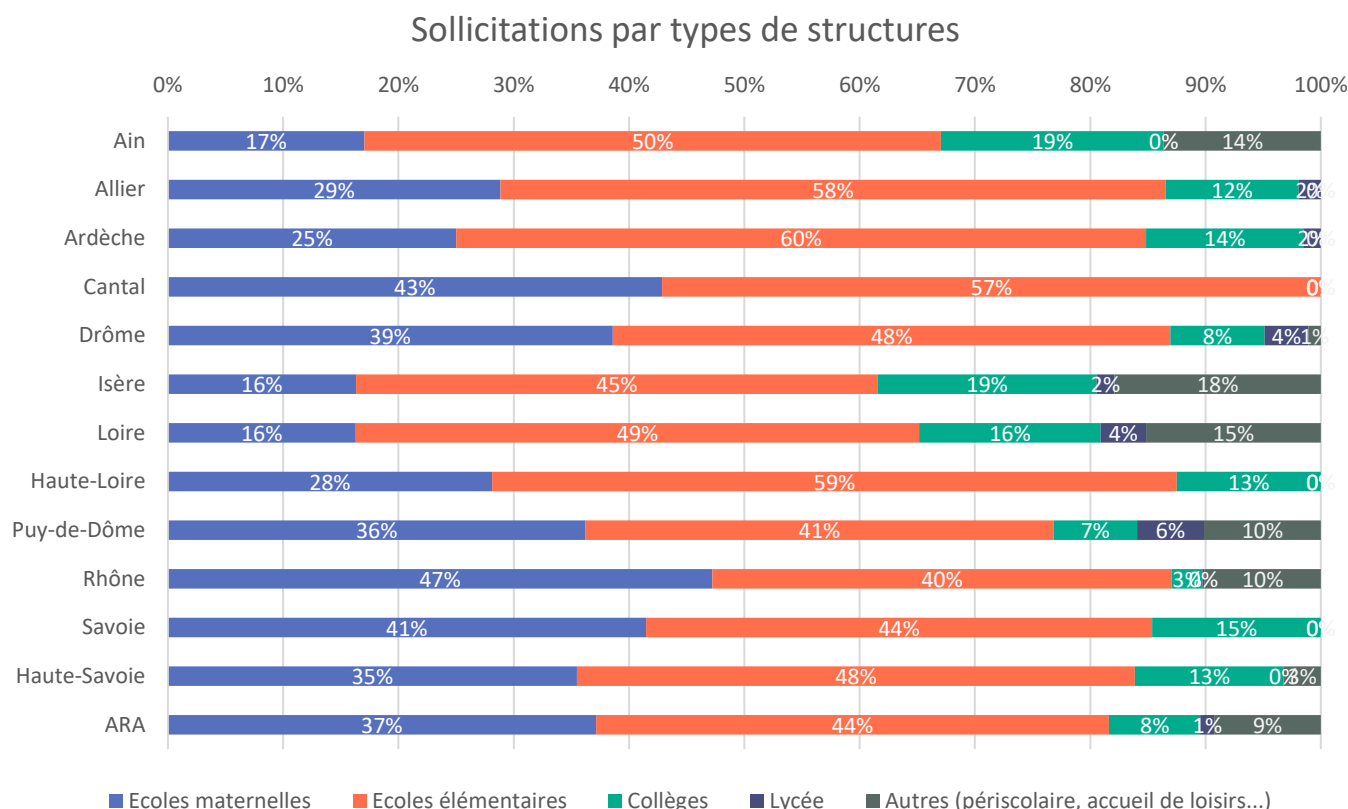
Selon l'enquête, le nombre de sollicitations réceptionnées après une analyse préalable (si elle existe) réalisée par les services de l'Education Nationale et l'EMAS si elle y participe est en baisse par rapport à la période précédente.

Cette baisse peut en partie s'expliquer par le fait que deux EMAS n'ont pas complété les réponses relatives à ces indicateurs. Cependant, en neutralisant les données saisies lors de la précédente enquête par les deux EMAS non-répondantes cette année, une baisse d'environ 200 sollicitations, après analyse préalable, reste constatée.

La non-intervention des EMAS à la suite d'une sollicitation s'explique par plusieurs motifs :

- Les sollicitations n'étaient pas conformes ou ne correspondaient pas aux missions de l'EMAS (demande d'accompagnement sur le versant social, demande d'accompagnement des familles, demande d'intervention sur des ressources internes de l'Education Nationale...) : 10 EMAS
- Les demandes ont été réorientées vers un ESMS ou un autre dispositif, notamment le RASED : 8 EMAS
- 9 sollicitations ont été annulées par l'Education Nationale et 2 ont été gérées directement par les services de l'Education Nationale
- 5 sollicitations n'ont pas donné lieu à des interventions suite à la déscolarisation de l'enfant ou à un changement d'établissement scolaire
- 3 EMAS précisent que des sollicitations ont été différées en raison de leur charge de travail
- Les enfants étaient déjà pris en charge par des ESMS ou avaient une notification MDPH (4 EMAS)
- Les sollicitations émanaient d'établissements scolaires en dehors de la zone d'intervention de l'EMAS (2 EMAS)

## 80 % des sollicitations concernent les écoles primaires, dont 44 % les écoles élémentaires



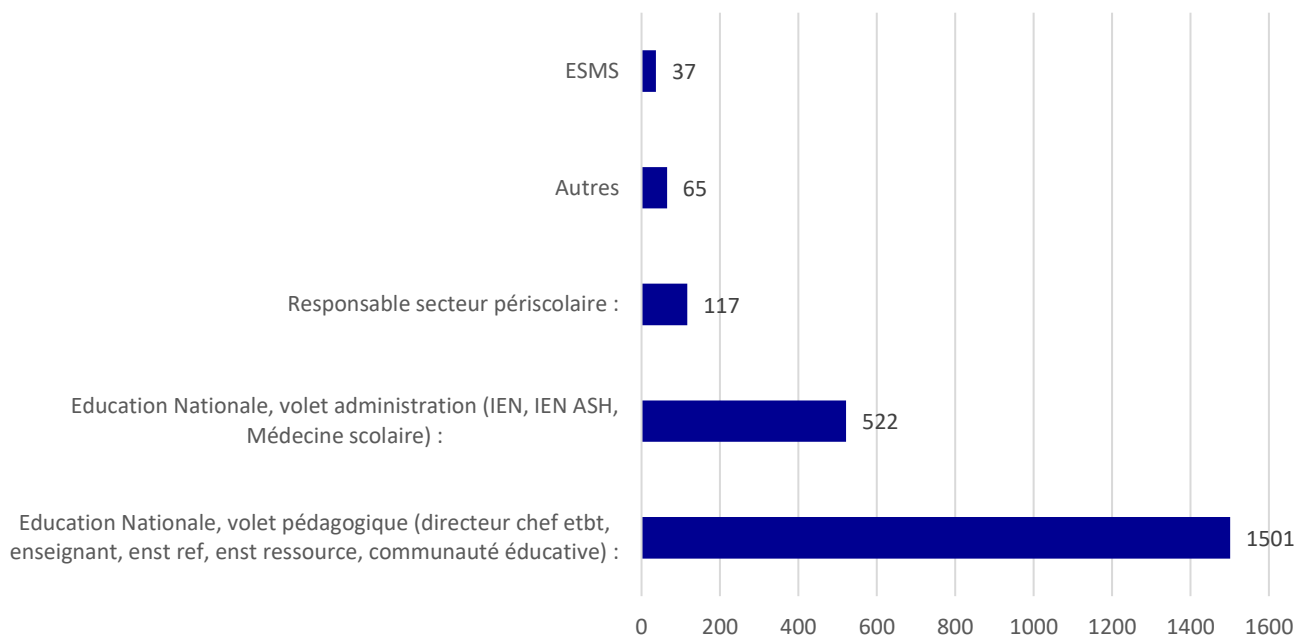
Au niveau régional, les sollicitations des EMAS sont majoritairement pour des élèves de maternelles ou de primaires pour 82 % des sollicitations. 8 % proviennent des collèges et 9 % de la sphère périscolaire. Les sollicitations de la part des lycées restent très minoritaires avec seulement 1 %. Si ces proportions sont assez similaires entre les différents départements, il faut néanmoins souligner que :

- Dans l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire et en Haute-Savoie, aucune sollicitation ne provient du périscolaire.
- Dans le Cantal, les sollicitations proviennent uniquement des écoles maternelles et élémentaires.
- Les sollicitations émanant des collèges ont diminué par rapport à l'enquête précédente, mais leur part reste de 19 % dans l'Ain et en Isère.

*67 % des sollicitations ont pour origine l'équipe pédagogique de l'Education Nationale (chef d'établissement, enseignant...)*

La 2<sup>nd</sup>e source de sollicitations est représentée par le volet administration de l'Education Nationale (IEN, IEN ASH, médecine scolaire).

Principales origines des sollicitations constatées par les EMAS



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

## Les interventions des EMAS

D'après le cahier des charges régional :

Les équipes sont conçues pour intervenir en amont de toute décision d'orientation médicosociale par la CDAPH. Elles apportent aux équipes éducatives des écoles un appui en expertise et conseil et assurent, exceptionnellement, un accompagnement individuel dans l'attente d'une décision de la CDAPH. La cible principale de l'équipe mobile est donc la communauté éducative et non les enfants directement. L'équipe mobile n'a pas vocation à remplacer des structures existantes ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves mais vient épauler les dispositifs existants. L'équipe ne doit pas accomplir une « double intervention » auprès d'enfants ayant déjà un accompagnement. La mission de cette équipe mobile n'est donc pas l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, cette mission étant dédiée aux différents services et dispositifs sociaux et médicosociaux présents sur le territoire. Cependant, pour anticiper et éviter la rupture de parcours de scolarisation, une intervention directe provisoire par l'un des professionnels de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-social est envisageable, dans l'attente d'une prise de relais par d'autres professionnels dédiés.

**Une intervention consiste en une action d'un ou plusieurs professionnels de l'EMAS auprès d'un ou plusieurs enfants ou familles et/ou une action d'un ou plusieurs professionnels de l'EMAS auprès d'un ou plusieurs partenaires.**

**L'intervention fait suite à une sollicitation<sup>3</sup>.**

L'enquête demandait aux EMAS de quantifier leur activité en dénombrant les interventions réalisées selon les cinq catégories suivantes<sup>4</sup> :

- **Intervention en face à face avec l'élève et/ou sa famille** : Intervention en face à face d'un ou plusieurs professionnels avec l'enfant et/ou sa famille pour éviter une déscolarisation après avoir mobilisé l'ensemble des compétences, services et ressources ayant la responsabilité d'intervenir directement auprès de l'élève concerné
- **Intervention de sensibilisation à destination d'un groupe de professionnels** : Intervention d'un ou plusieurs professionnels au profit d'un groupe (communauté éducative) et/ou au profit de l'environnement (prioritairement établissements scolaires ou dispositifs périscolaires)
- **Intervention d'appui conseil / aide à la communauté éducative concernant la situation d'un ou plusieurs élèves** : Intervention d'un ou plusieurs professionnels auprès de professionnels d'un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap qu'il bénéficie ou non d'un AESH
- **Intervention de conseil auprès d'une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH**
- **Intervention « pour faire du lien » auprès de professionnels autres qui accompagnent un enfant (ex : professionnels libéraux, familles d'accueil, MECS, CMP, ergothérapeute, AEMO...)**

L'enquête n'a pas pour vocation d'apprécier quantitativement l'activité de fonctionnement interne de l'EMAS ou la répartition du temps de travail des professionnels, certains éléments seront abordés sur le plan qualitatif.

Une EMAS, parmi les 38 interrogées, n'a pas complété les données relatives aux interventions.

**Il semble important de préciser qu'à ce jour, il n'existe pas de modalité nationale harmonisée définie (notamment l'unité d'œuvre) pour comptabiliser l'activité de ces dispositifs. Malgré le travail de définition de l'activité conduit lors des groupes de travail, les réponses des EMAS témoignent toujours d'une grande disparité dans la valorisation des interventions. Aussi, à ce stade, il demeure impossible de déterminer des valeurs repères sur le niveau d'activités des EMAS.**

<sup>3</sup> Cette notion a été définie avec le groupe de travail régional réunissant les EMAS de la région

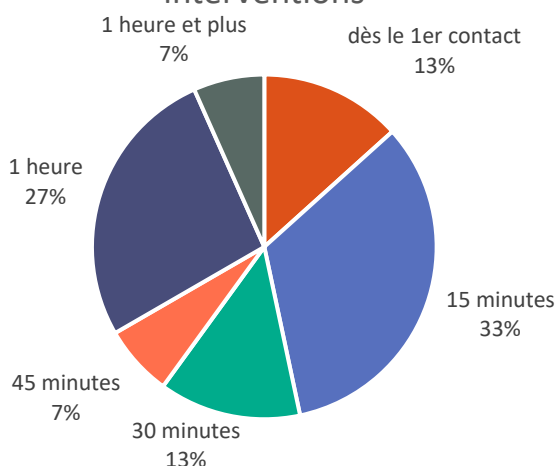
<sup>4</sup> Ces 5 catégories ont été définies lors des groupes de travail afin de prendre en compte les retours émanant des EMAS

Afin de mieux comprendre la comptabilisation des interventions, un travail important a été effectué lors des groupes de travail avec les EMAS afin d'ajouter des questions au sein de l'enquête pour décrypter les modalités et pratiques des EMAS.

### 37 % des EMAS comptabilisent leur activité avec une logique de durée

Parmi les 38 EMAS interrogées, 14 (soit 37%) précisent que leur activité est comptabilisée avec une logique de durée. Selon ces EMAS, la durée à partir de laquelle une intervention est comptabilisée, varie du 1<sup>er</sup> contact à plus d'une heure.

Durée à partir de laquelle sont comptabilisées les interventions



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 15 répondants sur 38

Les 24 EMAS (soit 63%) qui ne s'inscrivent pas dans une logique de durée, précisent, majoritairement, qu'elles comptent en nombre d'actes ou d'interventions réalisées,

55 % des EMAS ont déclaré compter une seule intervention lorsque deux professionnels interviennent simultanément sur une situation.

Nombre d'interventions comptabilisées lorsque deux professionnels interviennent ?	Nb EMAS	% des EMAS
Une	21	55%
Deux	17	45%
Total	38	100%

### 26 % des EMAS intègrent les temps de trajet dans la comptabilisation de leurs interventions

Seulement 10 des 38 EMAS interrogées ont déclaré intégrer le temps de trajet dans le calcul des interventions. La même proportion d'EMAS précise que leur logiciel métier permet d'intégrer cet indicateur dans la comptabilisation de leur activité.

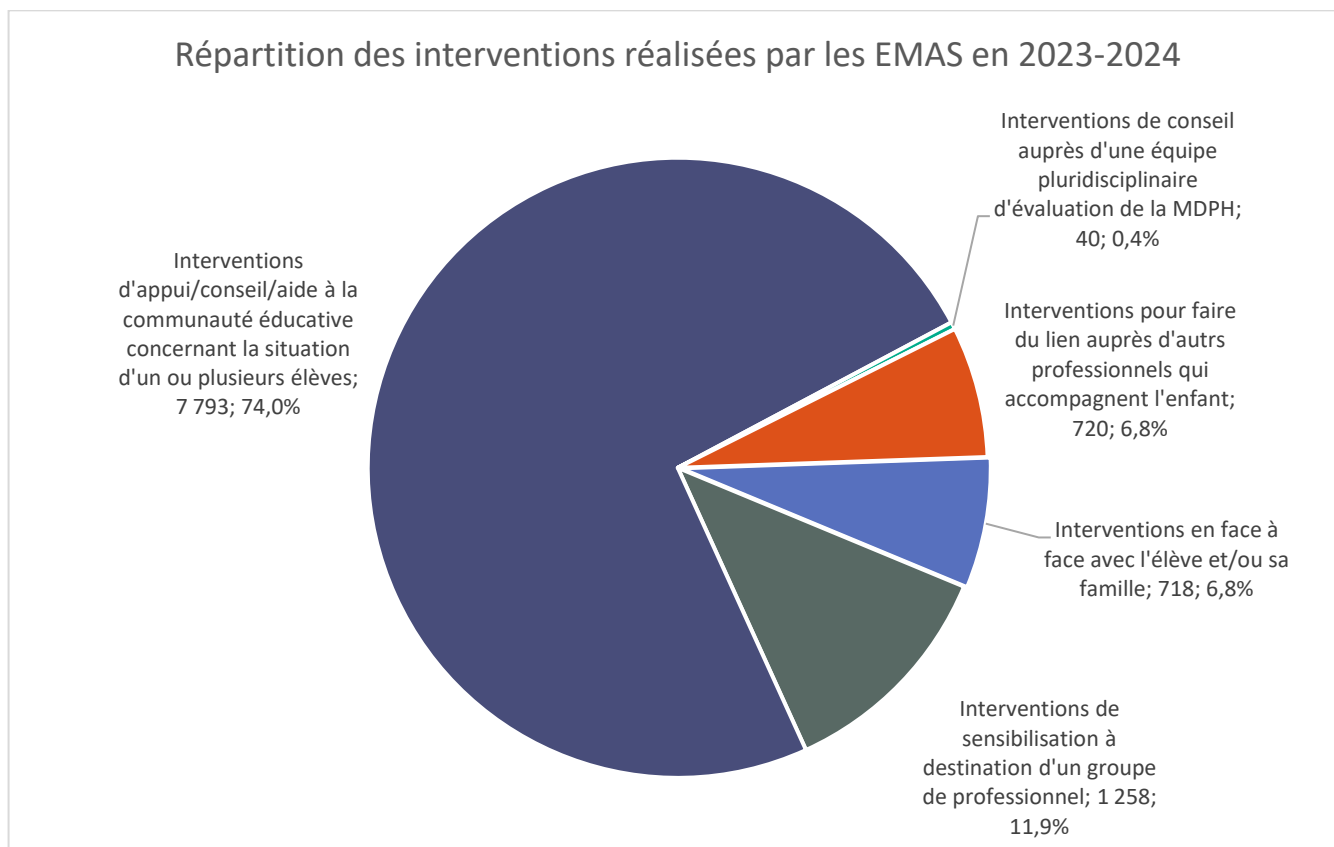
Parmi les EMAS dont le logiciel permet cette comptabilisation, 6 n'utilisent pas cette fonctionnalité.

### 32 % des EMAS intègrent le temps de préparation dans l'intervention

12 EMAS prennent en compte le temps de préparation dans la comptabilisation des interventions. Les autres EMAS indiquent que ce dernier n'est pas comptabilisé ou qu'il est comptabilisé comme du temps de coordination ou du temps de travail de l'équipe.

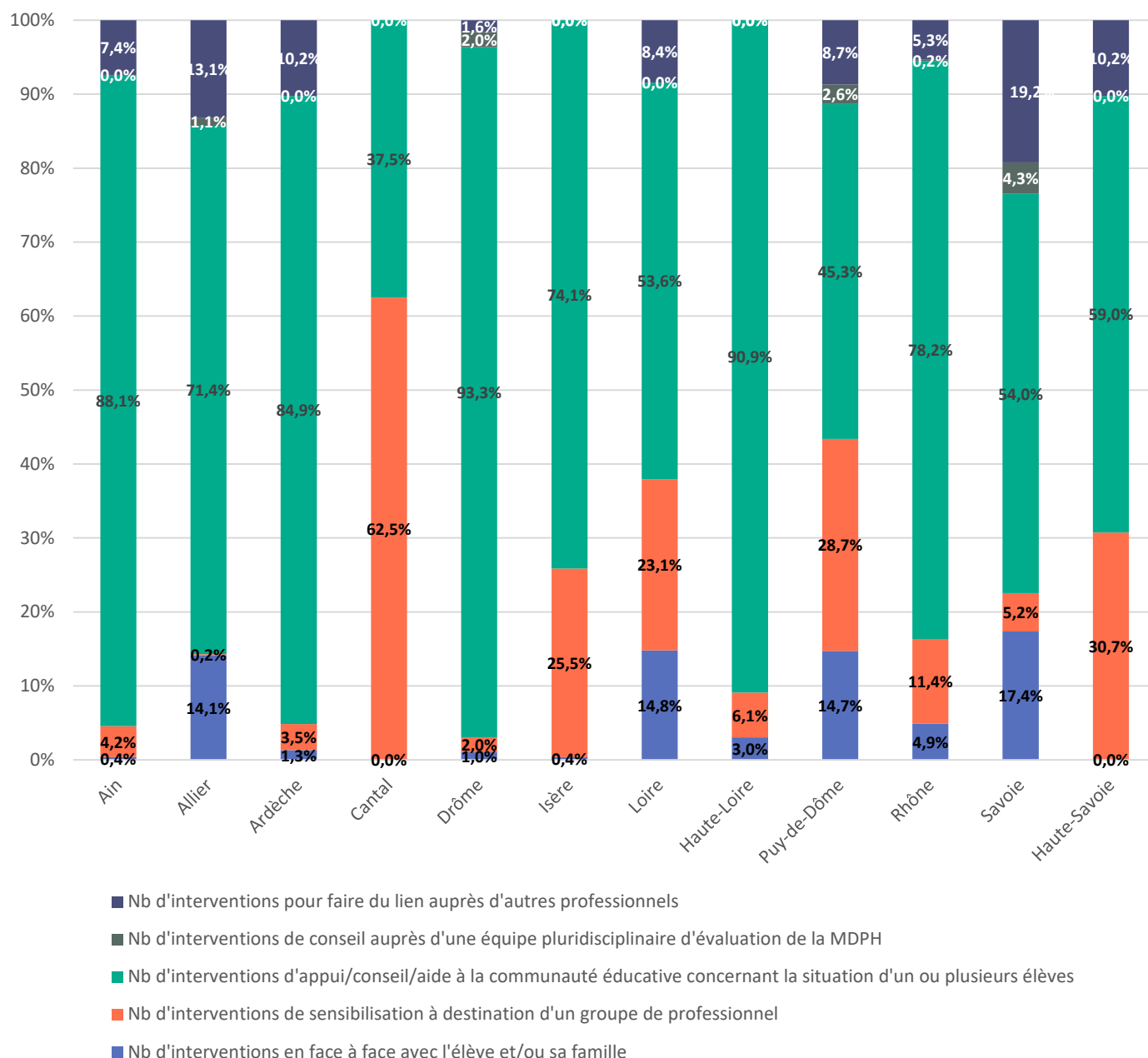
Les 3 EMAS de la Drôme précisent que le temps de préparation est comptabilisé uniquement pour les actions de sensibilisation.

### 74 % des interventions réalisées par les EMAS sont des interventions d'appui/conseil/aide à la communauté éducative.



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

## Répartition des interventions par département - Année scolaire 2023-2024



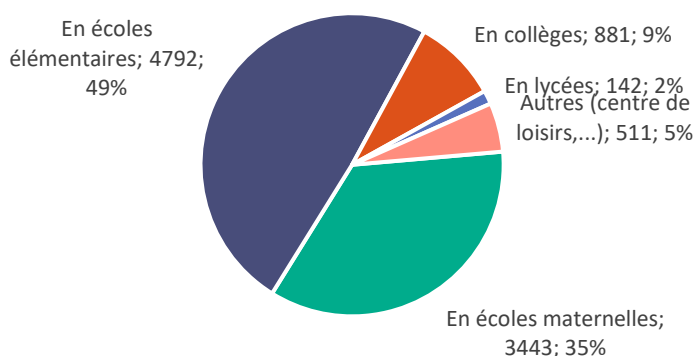
Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

Les interventions d'appui/conseil/aide à la communauté éducative sont les plus représentées dans les départements. Dans la Drôme et en Haute-Loire, elles représentent plus de 90 % des interventions. Le Cantal est le seul département dans lequel ces interventions ne sont pas majoritaires.

Les interventions de conseil auprès d'une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH sont minoritaires. Elles ne sont représentées que dans 6 des 12 départements de la région ARA : l'Allier, la Drôme, la Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie.

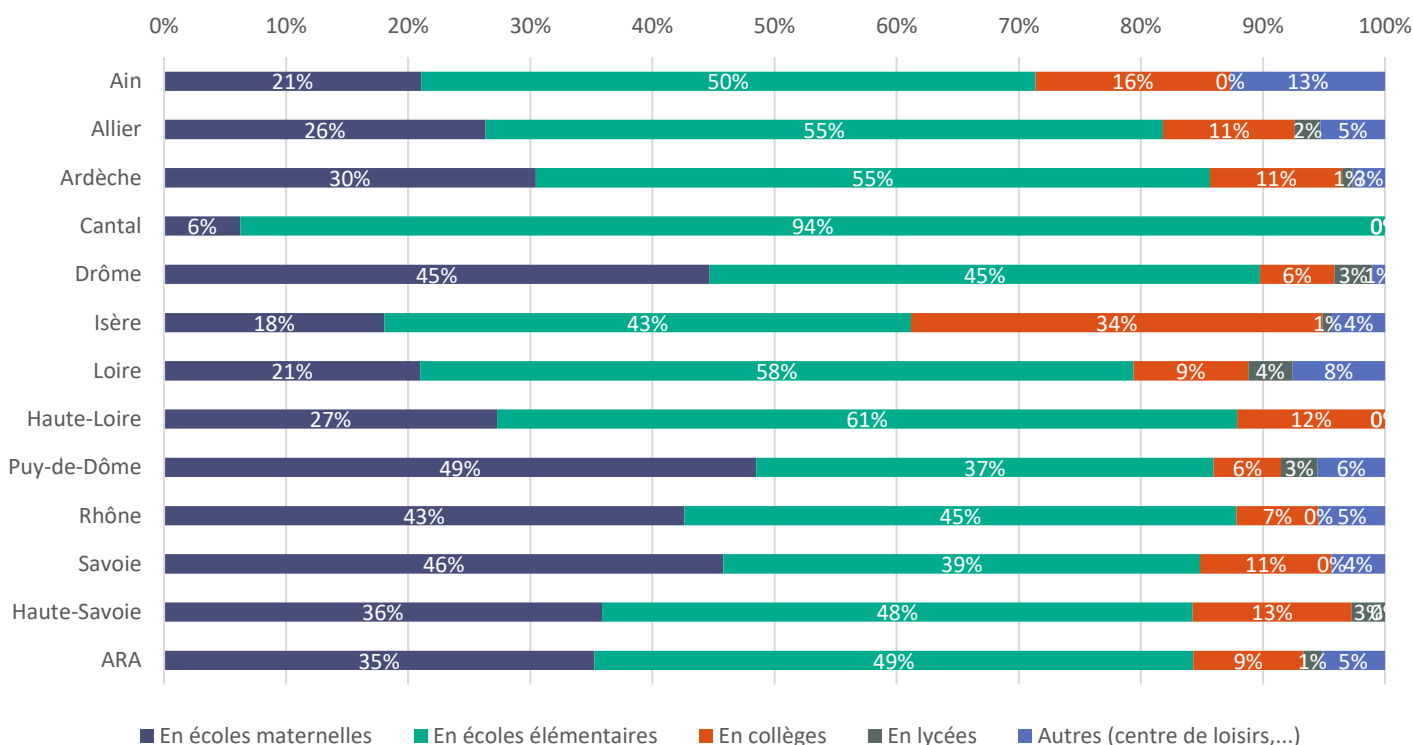
**84 % des interventions sont réalisées dans les écoles primaires, dont 49 % dans les écoles élémentaires.**

Répartition des interventions à destinations des élèves et des professionnels par type de structures - Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

Répartition des interventions selon les types de structures  
Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

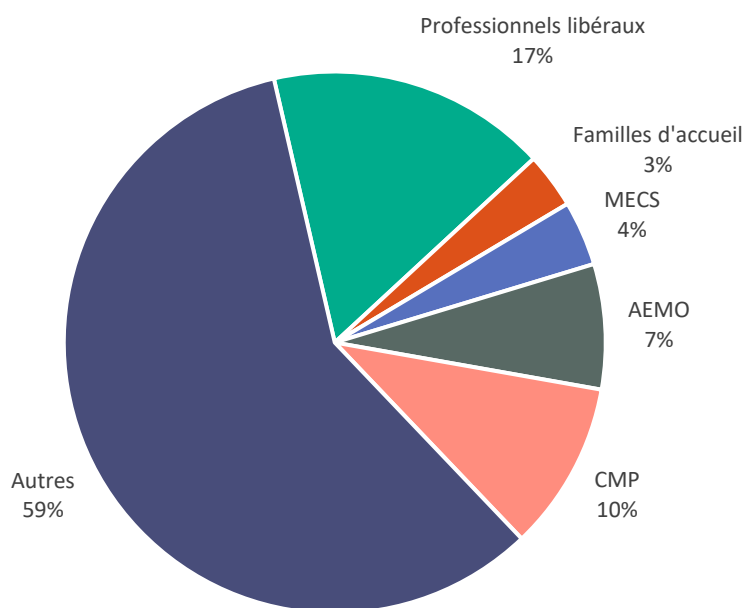
Dans la majorité des départements, les EMAS interviennent principalement dans les écoles élémentaires. L'EMAS du Cantal indique être intervenue uniquement dans cette catégorie d'établissements scolaire durant l'année 2023-2024.

Un tiers des interventions des EMAS de l'Isère sont réalisées dans les collèges.

Comme lors des enquêtes précédentes, les interventions dans les lycées sont très minoritaires.

L'Ain se distingue des autres départements par son taux de 13 % d'interventions dans des structures tels que les centres de loisirs.

## Répartition des interventions des EMAS pour faire du lien auprès d'autres professionnels par destinataires - Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 35 répondants sur 38

Les interventions pour faire du lien auprès d'autres professionnels qui accompagnent l'enfant représentent la 2<sup>ème</sup> catégorie d'interventions la plus importantes pour les EMAS. Les catégories de bénéficiaires de ces interventions ont été définies durant les groupes de travail organisés avec les EMAS.

D'après les 35 EMAS répondantes, 59 % de ces interventions sont réalisées auprès de professionnels « autres ». Il s'agit principalement d'ESMS et de services et membres de l'Education Nationale (RASED, psychologue scolaire, IEN...).

14% des interventions pour faire du lien auprès d'autres professionnels qui accompagnent l'enfant sont réalisées auprès des professionnels de la protection de l'enfance.

## Rapport entre le nombre de sollicitations et les interventions

Département	Nb ESMS mobilisés	Nb de sollicitations après analyse préalable (si elle existe)	Nb d'interventions en face à face avec l'élève et/ou sa famille	Nb d'interventions de sensibilisation à destination d'un groupe de professionnels	Nb d'interventions d'appui/conseil/aide à la communauté éducative concernant la situation d'un ou plusieurs élèves	Nb d'interventions de conseil auprès d'une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH	Nb d'interventions pour faire du lien auprès des professionnels qui accompagnent l'enfant	Total des interventions délivrées
Ain	9	78	2	72	531	0	39	644
Allier	31	52	87	1	440	1	81	610
Ardèche	0	117	12	36	758	0	78	884
Cantal	4	15	0	16	4	0	0	20
Drôme	14	184	14	49	1 285	4	22	1 374
Isère	4	124	1	123	270	0	0	394
Loire	9	168	296	621	1 118	9	174	2 218
Haute-Loire	0	32	1	2	29	0	0	32
Puy-de-Dôme	3	69	39	76	120	21	23	279
Rhône	38	315	201	495	3 202	1	219	4 118
Savoie	6	41	157	31	194	4	63	449
Haute-Savoie	6	21	0	70	155	0	21	246
<b>ARA</b>	<b>124</b>	<b>1 216</b>	<b>810</b>	<b>1 592</b>	<b>8 106</b>	<b>40</b>	<b>720</b>	<b>11 268</b>

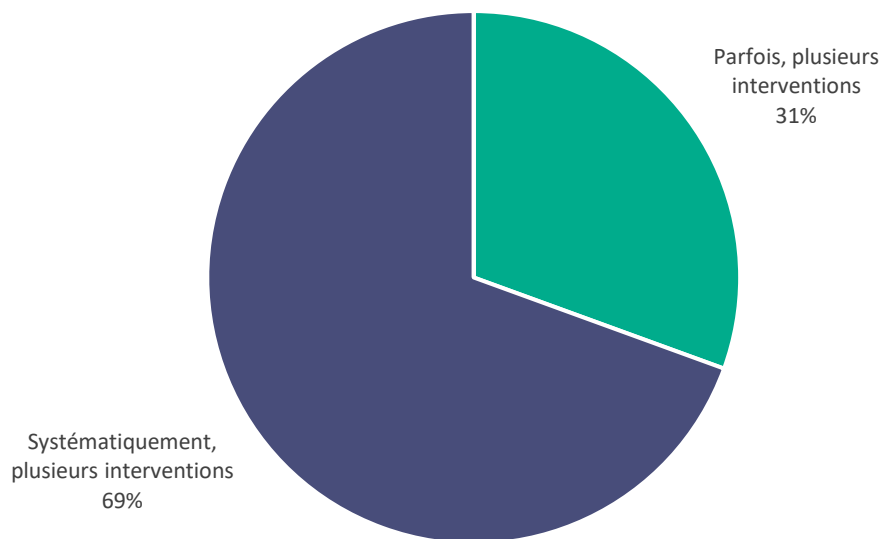
Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

Les données montrent une baisse des sollicitations (-24%) et des interventions au cours de l'année scolaire 2022-2023 en comparaison à l'année précédente (-14,3%).

Cette diminution du nombre d'interventions peut s'expliquer par une modification du mode de comptabilisation des interventions par les EMAS suite aux discussions lors des groupes de travail, mais aussi par le fait qu'une EMAS n'a pas saisi d'interventions dans ses réponses à l'enquête du fait de l'absence des membres de l'équipe.

D'après les 36 répondants, 69 % des sollicitations nécessitent systématiquement plusieurs interventions. Ce taux est en légère baisse par rapport à l'année précédente (76 % en 2022-2023).

Répartition des interventions des EMAS suite aux sollicitations  
- Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 36 répondants sur 38

*Les bénéficiaires des interventions des EMAS*

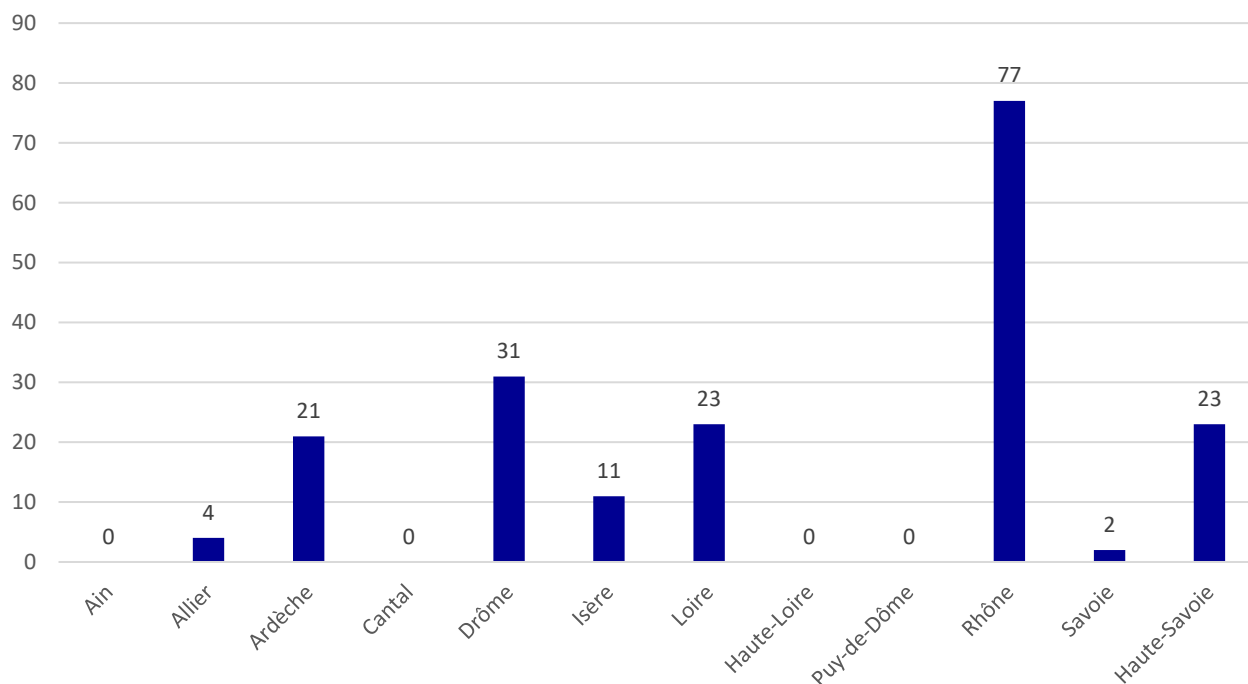
Département	Nombre de professionnels de l'Education Nationale ayant bénéficié de temps d'analyse des pratiques	Nombre de professionnels de l'Education Nationale ayant bénéficié de temps de sensibilisation
Ain	40	300
Allier	0	58
Ardèche	75	232
Cantal	10	160
Drôme	8	292
Isère	5	754
Loire	156	1 375
Haute-Loire	0	20
Puy-de-Dôme	13	207
Rhône	24	931
Savoie	0	86
Haute-Savoie	32	27
ARA	363	4 442

Durant l'année scolaire 2023-2024, 363 professionnels ont bénéficié de temps d'échange de l'analyse des pratiques et 4 442 ont bénéficié de temps de sensibilisation au cours des interventions des EMAS.

Parmi l'ensemble des élèves ayant bénéficié d'interventions des EMAS en 2023-2024, 192 disposaient d'une orientation de la MDPH et étaient en attente d'un accompagnement médico-social. Comme l'année précédente, le département du Rhône est le plus représenté avec 77 élèves détenant une orientation.

Le nombre d'élèves disposant d'une orientation est en hausse en comparaison avec l'enquête précédente où 168 élèves avec une orientation MDPH avaient été déclarés.

Nombre d'élèves bénéficiant d'une intervention d'une EMAS et ayant une orientation MDPH - Année 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 25 répondants sur 38

### 89 % des EMAS ont développé des outils ressources

31 EMAS ont précisé les outils ressources qu'elles ont développés.

Pour la majorité, les EMAS indiquent avoir créé des outils et supports pédagogiques (diaporama, padlet, livret, quizz...) de sensibilisation.

Plusieurs EMAS précisent avoir mis en place des supports de formation.

Plusieurs EMAS indiquent avoir mis à disposition des questionnaires de satisfaction suite aux interventions réalisées.

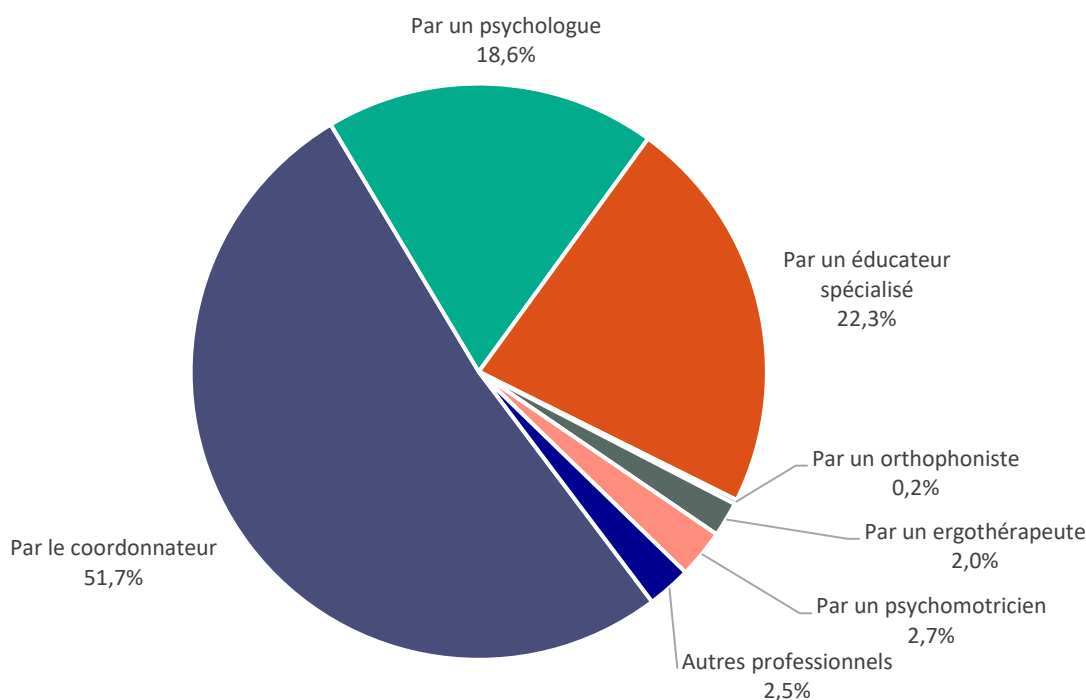
## 52 % des interventions effectuées par les EMAS sont réalisées par les coordonnateurs

Selon le cahier des charges régional :

La composition de l'équipe est laissée à la libre appréciation du porteur de projet, en fonction des missions attendues de l'équipe. Néanmoins, les retours des équipes préfiguratrices montrent qu'une pluralité d'intervenants favorise une approche plus large des différentes situations pouvant être rencontrées. La recherche d'une équipe interdisciplinaire associant des temps de professionnels avec des profils divers (éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, orthophoniste, puéricultrice, pédopsychiatre...) est à privilégier.

Comme les années précédentes, les coordonnateurs réalisent 1 intervention sur 2. Cette proportion reste stable par rapport à l'enquête précédente (55% en 2022-2023). La proportion d'interventions réalisées par les éducateurs spécialisés a augmenté de 6 points, passant de 16,4 % en 2023 à 22,3 % lors de cette enquête. Cette augmentation a engendré une baisse des interventions réalisées par les ergothérapeutes, les psychomotriciens, et principalement par les autres professionnels dont le taux été divisé par 2 (5 % des interventions en 2022-2023 contre 2,5 % en 2023-2024).

Répartition des interventions des EMAS par professionnels  
Année scolaire 2023-2024



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Février 2025, 37 répondants sur 38

## Synthèse des bonnes pratiques identifiées par les EMAS<sup>5</sup>

Partenariats et coopération institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions des EMAS sont correctement identifiées par les différents acteurs du territoire ce qui favorise la coopération durant les interventions</li> <li>- La collaboration a été renforcée entre les EMAS et l'Education Nationale (IEN ASH, enseignants, AESH, pôles ressources...)</li> <li>- Des échanges sont organisés avec les services de l'école inclusive</li> <li>- Le travail et les échanges inter-EMAS se renforcent</li> <li>- Des EMAS indiquent que les interventions sont co-construites avec les différents professionnels qui gravitent autour des élèves</li> <li>- Les partenariats se poursuivent avec les établissements scolaires, l'enseignement catholique et les ESMS</li> </ul>
Réactivité et qualité de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réactivité des EMAS est appréciée par les équipes pédagogiques qui les sollicitent</li> <li>- Le soutien et l'accompagnement des EMAS dans les situations complexes est apprécié par les équipes éducatives</li> <li>- Des EMAS précisent qu'elles co-interviennent et accompagnent les équipes éducatives en temps utile</li> <li>- Les interventions de sensibilisation sont de plus en plus sollicitées par les écoles</li> </ul>
Postures et partage d'expertise des EMAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les EMAS indiquent participer à des formations croisées (EN/ARS/ESMS)</li> <li>- Elles organisent et co-animent des formations auprès des enseignants</li> <li>- Un questionnaire est envoyé par plusieurs EMAS à l'issue des interventions afin d'améliorer les processus d'interventions.</li> <li>- Les EMAS participent régulièrement à des journées nationales, des colloques et des webinaires. Elles effectuent aussi des actions de veille scientifique dans le cadre de l'harmonisation et l'amélioration des pratiques</li> <li>- Des outils pédagogiques sont mis à disposition et suivis par les équipes pédagogiques</li> </ul>
Climat de confiance et qualité relationnelle des EMAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les EMAS effectuent une information systématique aux familles et participent à la construction du lien de confiance école-famille</li> <li>- Les EMAS indiquent la co-construction des interventions et des solutions à destination des élèves</li> <li>- La bienveillance et l'écoute des EMAS mutuelle entre les équipes est mise en avant par les EMAS</li> <li>- Le lien de confiance et les relations de proximités avec les écoles et les partenaires favorisent la communication et la prise en charge des situations</li> <li>- Les enseignements sont à l'écoute des préconisations</li> </ul>

<sup>5</sup> Issues des verbatim saisis par les EMAS

## Synthèse des difficultés exprimées par les EMAS<sup>6</sup>

La coordination avec les enseignants et les établissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des EMAS précisent avoir des difficultés pour intervenir dans les établissements du second degré (collèges, lycées)</li> <li>- Les missions des EMAS restent floues pour certains enseignants malgré les communications réalisées</li> <li>- Les EMAS ont des difficultés à identifier les missions des personnes ressources de l'Education Nationale</li> </ul>
L'organisation et pilotage institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a des réticences à la saisie des EMAS par les établissements malgré les modalités d'interventions revues avec l'Education Nationale</li> <li>- Les fiches de saisines créés et validés ne sont pas utilisés dans toutes les circonscriptions</li> </ul>
Une augmentation des saisines et un délai de prise en charge important	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des EMAS évoquent l'augmentation des saisines et du délai pour intervenir auprès des demandeurs</li> <li>- Des EMAS sont contraintes de mettre des situations en attente</li> <li>- Des pics d'activité sont constatés au cours de l'année</li> <li>- Des EMAS précisent avoir peu de temps pour effectuer l'ensemble de leurs missions</li> </ul>
Un territoire d'intervention vaste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les territoires d'intervention sont parfois vastes et engendrent des temps de trajet important, notamment en zone de montagne</li> <li>- Les coûts liés aux transports sont importants</li> </ul>
Un manque de disponibilité des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professionnels (enseignants, AESH...) sont peu disponibles pour les interventions et ont des créneaux limités, souvent le midi ou les mercredi après-midi</li> <li>- Les EMAS indiquent qu'il y a peu de sollicitation de sensibilisation et de temps d'échange des pratiques auprès de la communauté éducative</li> </ul>
Manque de ressources et places disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines demandes arrivent trop tardivement et les situations sont déjà dégradées</li> <li>- Certaines situations doivent être placées en liste d'attente ce qui retarde la prise en charge des élèves</li> <li>- L'intervention des EMAS est parfois perçue comme insuffisante par la communauté éducative</li> </ul>
Relations avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des EMAS évoquent le manque de relations avec les MDPH</li> <li>- Peu de demandes d'interventions émanent des associations périscolaires</li> <li>- La mise en place des PAS interroge les EMAS sur leurs interventions et leurs partenariats actuels</li> </ul>
Communication et visibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La communication auprès des établissements doit être réalisée chaque année en raison des changements d'enseignants</li> <li>- La visibilité des EMAS reste insuffisante selon les territoires</li> </ul>

<sup>6</sup> Issues des verbatim saisis par les EMAS

	<ul style="list-style-type: none"><li>- La multiplicité des dispositifs peut créer de la confusion auprès des professionnels de l'Education Nationale et des partenaires</li></ul>
Relations avec les familles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les interventions des EMAS peuvent être limitées par la nécessité</li><li>- Les familles des élèves ont besoin d'être guidées mais les EMAS n'ont pas vocation à intervenir auprès d'elles, uniquement auprès des équipes scolaires</li></ul>